



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Commission de suivi de sites **SITES ISOLÉS**

réunion du 26 janvier 2018

Compte-rendu

DIRECTION de la COORDINATION
des POLITIQUES PUBLIQUES et de l'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES PROCEDURES PUBLIQUES

Etaient présents :

Collège des administrations de l'État

ARS	Jérôme LE BOUARD
ARS	Emmanuelle MARTIN
Préfecture / DCPE	Renaud EMERY
DREAL	Christophe HUART
DREAL	Tiffany WEYNACHTER
DREAL	Alain PLANQUAIS
DREAL	Bruno CARPENTIER
DREAL	Angéline BAUGE
DDTM 76	Jean-François VAILLANT
Préfecture / SIRACED-PC	-
DIRECCTE NORMANDIE – UD 76	Corinne HUET

Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Mairie d'ARELAUNE EN SEINE	André LEBORGNE – maire délégué
Mairie de RIVES EN SEINE	Bastien CORITON - maire
Mairie de MONTVILLE	excusée
Mairie d'YERVILLE	Thierry LOUVEL – conseiller municipal
Mairie d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE	Jean-Pierre YON – adjoint au maire
Mairie de VALLIQUERVILLE	Frédéric PARIS – conseiller municipal

Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Association VALLEE DU CAILLY ENVIRONNEMENT	Bernard RYCKEWAERT
Association QUE CHOISIR ROUEN	Alain ROUZIES
Association de défense de l'environnement, de la santé et du cadre de vie des riverains de la société LINEX Panneaux - ADESCVRUL	Nathalie BOSSUS - présidente
Association de défense de l'environnement, de la santé et du cadre de vie des riverains de la	Jocelyne NEVEU - secrétaire

société LINEX Panneaux - ADESCVRUL	
Association de défense et de promotion des 5 communes du plateau de Buchy,	Annick PIVIDAL – vice-présidente
Association de défense et de promotion des 5 communes du plateau de Buchy,	Jean-Louis ALEXANDRE - président

Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentant

LINEX PANNEAUX	Baptiste DE SUTTER - directeur
LINEX PANNEAUX	Jean-François JOLY – responsable sécurité
BRENNTAG	Jean-Philippe CHOLLOIS – responsable sécurité environnement
BRENNTAG	Céline RUER – directrice HSE BRENNTAG FRANCE
ODIEVRE	Arnaud BARROIS - directeur
ODIEVRE	Xavier CONFAIS
REVIMA	Philippe SIMON – directeur qualité et sécurité
REVIMA	Séverine JOUBERT – responsable HSE
LEPICARD AGRICULTURE	Sylvain LEPICARD - directeur
LEPICARD AGRICULTURE	Marie LANGLOIS

Collège des salariés des installations classées

LINEX PANNEAUX	-
BRENNTAG	-
ODIEVRE	Jean-Marie DELAPLACE – secrétaire CHSCT
REVIMA	David GENET – secrétaire CHSCT
LEPICARD AGRICULTURE	-

Collège des personnalités qualifiées

SDIS 76	Commandant CHISLARD
---------	---------------------

=====

M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPAT, excuse le retard de M. CORDIER, secrétaire général de la préfecture, et ouvre la séance. Il propose aux membres d'approuver le projet de règlement intérieur et de désigner les membres du bureau.

1/ Adoption du règlement intérieur et composition du bureau de la CSS « sites isolés »

Adoption du règlement intérieur

M. ROUZIES demande si les observations faites en novembre dernier lors de la CSS Déchets ont été prises en compte dans le règlement proposé pour la CSS sites isolés.
M. COUSIN répond par l'affirmative.

M. ROUZIES regrette que les documents n'aient été envoyés que la veille, et que certaines présentations n'aient même pas été transmises, comme celle de la société BRENNTAG. Un envoi plus anticipé aurait permis, par exemple, de consulter les textes parus.

M. COUSIN l'informe que le calendrier des réunions de CSS est très contraint depuis l'automne. Les présentations, qui ne font l'objet d'aucune rétention, sont envoyées dès qu'elles sont en possession des services de l'État. Par ailleurs, elles sont projetées durant la séance.

L'association « Vallée du Cailly environnement » regrette que la société BRENNTAG n'ait pas pu envoyer sa présentation plus tôt et que la CSS ne se soit pas réunie depuis 2015.

La société BRENNTAG indique que la présentation a été envoyée la veille. Il souligne que la réunion est supposée se réunir une fois par an, ce qui n'a pas été le cas depuis quelques années.

M. COUSIN précise qu'après une année difficile, les commissions se réuniront désormais tous les ans, ou de façon exceptionnelle si un évènement le justifiait.

M. CORDIER (secrétaire général de la préfecture) rejoint la séance et en assure désormais la présidence.

M. COUSIN procède au vote concernant le règlement intérieur qui est adopté à l'unanimité.

Désignation des membres du bureau

M. Cousin demande si chaque collège peut désigner un membre pour le bureau. M. HUART indique que le bureau se réunit principalement avant la réunion de la CSS pour en déterminer l'ordre du jour ou s'il faut réunir la CSS de façon exceptionnelle. Cela peut être également fait par échange de mail.

Les membres suivants sont désignés :

- Collège des exploitants : M. BARROIS – société ODIEVRE,
- Collège des riverains : M. ALEXANDRE – Association de défense et de promotion des 5 communes du plateau de Buchy, ou son représentant,
- Collège des élus : Mairie de Rives en Seine en tant que titulaire, et mairie d'Arelaune en Seine en tant que suppléant
- Collège de l'Administration : la DREAL en tant que titulaire,
- Collège des salariés : M. DELAPLACE – société ODIEVRE

2) présentation du bilan des actions réalisées par les industriels pour la prévention des risques (conformément à l'article D. 125-34 du Code de l'environnement pour les sites SEVESO Seuil Haut : actions réalisées, bilan du système de gestion de la sécurité, comptes rendus des incidents et accidents, ...)

Mme Weynachter (DREAL) présente les faits marquants depuis la précédente réunion de la CSS (actualité réglementaire, dossiers traités, inspections réalisées).

M. ROUZIES remercie la DREAL pour sa présentation synthétique. Il demande si d'autres visites inopinées ont été faites ailleurs que sur le site de REVIMA et si un suivi de ces sites existe en dehors des visites inopinées.

La DREAL : 2 visites inopinées ont été faites pour le suivi de chantier de la société ODIEVRE. Par ailleurs, tous les exercices POI en mode dégradé sont inopinés. Les autres exercices POI sont annoncés en raison de la nécessité pour l'exploitant de présenter certains documents et de disposer de certains membres de son personnel sur place. Des visites inopinées peuvent également intervenir à la suite de plaintes, pour un suivi de chantier comme dans le cas d'ODIEVRE,.... L'unité territoriale Rouen – Dieppe de la DREAL effectue entre 8 et 10 de ces visites par an.

M. ROUZIES souhaiterait, pour des raisons pratiques, que la DREAL propose les liens permettant d'accéder aux textes qu'elle cite.

La DREAL répond qu'il suffit de consulter le site AIDA de l'INERIS et précise qu'elle essaye, dans la mesure du possible, d'indiquer les liens.

M. le secrétaire général tient à préciser que la DREAL est mobilisée par l'examen des dossiers qui lui incombent et par les visites sur sites.

Présentation de la société BRENNTAG

Mme RUER (société BRENNTAG) présente le bilan annuel de la société BRENNTAG.

L'association « Vallée du Cailly environnement », qui constate que l'entreprise est certifiée ISO 14001 depuis 2007, demande si les rejets de 13 tonnes d'eau de javel dont 7 tonnes dans le Cailly intervenus deux ans après peuvent avoir des conséquences sur cette certification.

Mme RUER répond par la négative, car la certification environnementale impose des objectifs de moyens et non de résultats. Cet incident a fait l'objet d'un retour d'expérience à MONTVILLE et sur les autres sites français de l'entreprise et des mesures correctives et préventives ont été prises. Si de telles mesures n'avaient pas été prises suite à l'incident, la certification n'aurait pas été renouvelée.

L'association « Vallée du Cailly environnement », considérant les 130 camions que possède l'entreprise en France, souhaite savoir combien de livraisons interviennent chaque jour.

Mme RUER répond qu'il y a environ une vingtaine de camions de livraison par jour pour livrer 200 clients.

L'association « Vallée du Cailly environnement » revient sur un accident de poids lourd de 2016 : un camion provenant d'Espagne a accroché un panneau de signalisation, et 500 litres de gazole se sont déversés dans la rivière des Sondres. Elle souhaiterait que la société BRENNTAG informe mieux les livreurs afin qu'ils évitent de prendre de trop petites routes. Il est noté que route d'Eslettes est interdite au plus de 3,5 tonnes. Chaque semaine, 3 ou 4 camions se retrouvent dans cette rue. La D155 doit être privilégiée.

Mme RUER répond que cette problématique va être étudiée.

M. ROUZIES regrette qu'une diapositive soit en anglais. Il demande s'il existe un plan de formation spécifique pour les intérimaires.

Mme RUER répond que les intérimaires ne font pas l'objet d'une réelle formation spécifique mais que certaines opérations leur sont interdites. Le recours aux intérimaires n'est pas utilisé sur des missions ponctuelles ou saisonnières. C'est plutôt un mode de recrutement, les intérimaires étant intégrés en CDD ou CDI après une période probatoire. Ils interviennent d'abord sur des opérations d'emballage, de tri, d'étiquetage. Une fois ces tâches maîtrisées, ils doivent passer une « visite comportementale de sécurité » avant de passer sur d'autres opérations plus complexes.

M. ROUZIES demande combien de CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) se sont tenus.

M. CHOLLOIS répond qu'il y a un CHSCT sur MONTVILLE et un sur AMIENS.

M. ROUZIES salue le fait que la dépollution ait été menée. Il demande si les opérations de dépollution ont mis en évidence l'origine de la pollution des captages d'eau potable voisins.

Mme RUER répond que les dernières analyses de qualité des eaux souterraines dans le piézomètre aval du site (qui mesure l'aquifère des alluvions) montrent des résultats en décroissance suite aux travaux d'excavation : les COHV sont ainsi passés de 400 µg/litre à 119 en 2017. Le bilan est à la disposition de la DREAL.

M. ROUZIES, évoquant l'incident des cuves enterrées qui se sont levées, se demande s'il est opportun de maintenir de tels sites dans des zones si sensibles.

Mme RUER répond que désormais des rondes hebdomadaires sont réalisées pour vérifier les niveaux d'eau auxquelles s'ajoute une surveillance des drains pour éviter un tel incident. Les cuves enterrées comportent une double enveloppe avec détecteur de fuite (double paroi) sont la bonne pratique pour la prévention du risque incendie.

L'association « Vallée du Cailly environnement » se félicite de la dépollution, annoncée depuis 2003, et qui était responsable de la pollution du captage des Sondres. Les 119 µg/l du dernier résultat dans le piézomètre aval est encore supérieur à la norme pour l'eau potable qui est à 10 µg/l. Elle constate que la qualité de l'eau s'est détériorée en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène depuis plusieurs mois : les derniers résultats montrent des dépassements autour de 5 µg/l, et se demande s'il ne pourraient pas s'agir d'une conséquence des travaux de dépollution.

Mme RUER indique que c'est l'aquifère des craies qui est exploitée pour les captages d'eau potable et dont le seuil est aujourd'hui de 5 µg/litre. L'aquifère des alluvions est celui dans lequel la teneur de 119 µg/l a été mesurée, mais n'est pas exploité.

M. LE BOUARD (ARS) rappelle que l'eau distribuée respecte les normes fixées par le ministère de la santé et qu'il n'a pas souvenir d'une augmentation de la pollution de ces captages. Il indique que les captages des

Sondres et des Anglais sont soumis à des pollutions plus en amont. Le sujet de la vallée du Cailly est complexe et ne concerne pas seulement la société BRENNTAG. Le sujet doit être vu de manière globale.

L'association « Vallée de Cailly environnement » précise que le rapport de l'hydrogéologue indique que la nappe n'est pas exploitable à MONTVILLE mais qu'il faut continuer de pomper pour protéger d'autres captages en aval. En autorisant l'exploitation des captages de MONTVILLE, on oblige les habitants desservis à boire de l'eau sans traitement, ce qu'il regrette.

Présentation de la société REVIMA

Mme JOUBERT présente le bilan SGS de la société.

M. ROUZIES demande quelle est l'activité de la société COLLET, voisine du site REVIMA, et le nombre de personnels présents sur le site de REVIMA.

Mme JOUBERT répond qu'il s'agit d'une fabrication de produits bitumés avec 40 personnes sur le site.

M. ROUZIES demande des précisions sur la modification du système de remplissage des baignoires.

Mme JOUBERT explique que le remplissage des baignoires qui avant se faisait par un simple tuyau, est désormais fait par un tuyau avec pistolet, comme à une pompe à essence.

M. ROUZIES s'étonne du faible coût de mise en place d'évents sur la cuve de kérosène.

Mme JOUBERT indique que les emplacements étaient pré-existants avec des tuyauteries adaptées, il a suffi d'installer des événements à l'extrémité.

M. ROUZIES demande des informations sur les pollutions du sol sur le site.

Mme JOUBERT répond que les pollutions sont présentes depuis longtemps (site historique). Les pollutions connues (hydrocarbures et solvants halogénés) sont suivies dans l'eau potable et dans des piézomètres. Seule une zone de 20 m³ a été excavée et traitée.

M. CORITON souligne que la station d'épuration communale va être livrée d'ici quelques semaines, ce qui permettra de mieux traiter les effluents de la commune et de permettre le raccordement de la société REVIMA. Il ajoute que les 700 salariés de l'entreprise sont essentiels pour le territoire, et se félicite que la vigilance sur les pollutions se soit renforcée depuis 100 ans.

Présentation de la société LEPICARD

Mme LANGLOIS présente le bilan SGS du site LEPICARD à YERVILLE.

M. ROUZIES demande à quelle distance de YERVILLE est situé le centre de stockage et quelle manière va se faire l'augmentation de capacité de stockage de produits phytosanitaires.

Mme LANGLOIS indique que le site est situé à 500 mètres environ du centre ville.

M. LEPICARD indique que le projet initial prévoyait un stockage de 500 tonnes, mais que compte tenu des augmentations de consommation en litre à l'hectare (avec des matières actives moins concentrées), le volume de vente augmente sans que la quantité de matière active vendue progresse.

M. ROUZIES souligne que c'est un échec du plan éco-phyto. Il demande si des OGM sont utilisés pour l'alimentation animale.

M. LEPICARD indique qu'il n'y a pas de culture OGM en France et qu'il existe des importations au niveau européen. Il utilise du soja OGM pour l'alimentation des animaux producteurs de lait. Il est en capacité de vendre des aliments à base de soja non OGM à condition d'avoir des clients qui les lui achètent. Des solutions sont recherchées pour éviter le recours aux produits phytosanitaires mais dans l'attente de trouver de solutions efficaces, les agriculteurs les utilisent.

M. ROUZIES aurait souhaité une présentation des incidents sur une période plus longue, pour mettre en avant l'évolution.

M. LEPICARD indique que même si l'étiquette SEVESO peut inquiéter, il n'y a jamais eu autant de normes sur les sites SEVESO qui sont beaucoup plus contrôlés et sécurisés que des petits stockages.

Présentation de la société ODIEVRE

MM. BARROIS et CONFAIS présentent la société ODIEVRE et son projet d'entrepôt de VIEUX MANOIR.

Mme PIVIDAL (association de défense et de promotion des 5 communes du plateau de Buchy) indique que le site lui paraît d'un volume extrêmement élevé. Il y a un élevage de dindes à 40 mètres, ainsi que des silos de céréales. Le risque d'effet domino est grand. Les terres agricoles voisines sont actuellement inondées, ce qui se produit régulièrement. Cette présence d'eau est inquiétante, car le site est à la jonction de 2 bassins versants (Robec et Cailly). Une pollution pourrait toucher l'eau alimentant plusieurs centaines de milliers de personnes sur la région rouennaise.

M. ALEXANDRE (association de défense et de promotion des 5 communes du plateau de Buchy) s'inquiète des volumes qui vont être stockés, qui vont conduire à augmenter la distribution de pesticides alors que le gouvernement demande la politique inverse. Ce site est fait pour regrouper les stockages d'autres sites (région Normande élargie à l'Île-de-France), ce qui va conduire à une circulation intense de gros camions sur des routes non adaptées, sur un axe stratégique (ancienne route de Neufchâtel qui risque d'être mise en péril). Le rond point du Moulin d'Ecalles est peu adapté à l'accueil d'un flot supplémentaire et se trouve aux abords de la zone d'activités du moulin d'Ecalles. En cas d'inflammation de produits, il y aura un dégagement de fumées hautement toxiques. Lors de l'incendie d'un camion sur l'autoroute, celle-ci a été bloquée pendant une heure et cela risque d'arriver de plus en plus. La zone d'activités de Vieux Manoir devait avoir une vocation agricole, le PLU demandait qu'il n'y ait pas de dangers supplémentaires rajoutés. Dans le cas d'incendie de l'ensemble du site, les modélisations montrent l'élévation des fumées, mais cela tient compte d'un vent constant faute de quoi le modèle n'est plus applicable. Il y a deux écoles à 1 200 mètres. Il y a des échos de nuages semblables qui ont traversé la France. M. ALEXANDRE trouve ce projet invraisemblable.

Le secrétaire général indique que compte tenu des enjeux environnementaux, de sécurité, et économique, la préfète a suivi ce dossier personnellement. Sur la transparence, une concertation réelle a été menée, l'association a été reçue plusieurs fois en préfecture.

Lors de l'instruction du dossier, un point a été soulevé par l'Agence de l'eau, sur la vulnérabilité des eaux souterraines. La préfète a saisi les services compétents pour une expertise complémentaire. Sur la base de cette expertise, les services de la DREAL ont proposé à la préfète d'accorder le permis d'exploiter, délivré au mois de juin 2017.

L'exploitant a répondu aux dernières questions de l'Agence de l'eau, qui a indiqué que les réponses lui convenaient. La préfète a pris l'engagement que la DREAL fera des inspections régulières sur le site. La tenue de la présente commission de suivi de site fait partie de la transparence souhaitée par la préfète pour assurer la bonne tenue de ce dossier.

M. ALEXANDRE souhaite que les riverains puissent regarder de plus près l'évolution des dossiers, ce qui est mis en place pour vérifier le bon fonctionnement des procédures, les différentes mesures, la formation... Il regrette que l'association ne soit pas systématiquement conviée aux réunions. L'association a eu vent de modifications au projet, sans qu'elle en ait été informée.

M. HUART (DREAL) rappelle les dispositions prises pour assurer la sécurité et le respect de l'environnement : 3 visites ont déjà été effectuées alors que le site n'est pas encore en exploitation, les riverains ont été reçus à la DREAL... Ce dossier a été traité de la même façon que les autres sites SEVESO. Il n'est pas possible d'associer les associations à toutes les réunions et leur diffuser toutes les informations au fur et à mesure. Les commissions de suivi de sites sont le lieu permettant d'effectuer ces échanges. Toutes les conditions sont actuellement réunies pour que ce projet se déroule bien en toute sécurité.

M. ROUZIES s'étonne qu'il n'y ait pas plus d'échanges entre l'exploitant et les riverains.

M. BARROIS indique qu'un courrier a été envoyé en ce sens pour susciter un échange avec l'association, mais qu'il est resté sans réponse.

M. ALEXANDRE répond qu'il n'a pas reçu ce courrier.

M. HUART propose qu'une visite du site soit proposée aux riverains et membres de la CSS avant la mise en exploitation.

Le secrétaire général retient quatre engagements :

- l'accord de la société ODIEVRE sur une visite du site avant la mise en exploitation,
- les inspections de la DREAL,
- la tenue annuelle de la CSS,
- la diffusion du rapport du BRGM.

Présentation de la société LINEX Panneaux

M. DE SUTTER (société LINEX Panneaux) présente le bilan environnemental de la société LINEX Panneaux.

Mme BOSSUS (association de défense de l'environnement, de la santé et du cadre de vie des riverains de la société LINEX Panneaux) souligne que les problèmes existent depuis 2014 sur les sècheurs Promill 1 et 2, sans avoir jamais été résolus. En 2014, 2015 et 2016, il y a eu des dépassements de rejets dans l'atmosphère. Les niveaux sonores restent un problème malgré une amélioration pendant 2 ou 3 mois. Les rejets de dioxine et furanes se retrouvent dans le lait des vaches des élevages alentours. Mme Bossus s'interroge sur l'absence de campagnes à l'exception de juin, novembre, et avril.

M. DE SUTTER répond qu'il y a effectivement eu des dépassements ponctuels entre 2014 et 2016 mais que depuis 2017, les valeurs limites d'émissions sont respectées. Les protocoles de mesures ont été fixés par la DREAL et par l'ARS.

La DREAL précise que les mesures de retombées sont correctes et, qu'à partir du moment où l'exploitant respecte les normes fixées, elle ne peut agir davantage.

L'adjoint au maire d'Allouville-Bellefosse souligne que les résultats présentés par LINEX ne suscitent pas d'inquiétude. Ses résultats d'analyses sont très proches de ceux du point 0. Il existe une commission de suivi locale qui s'est réunie en 2016. La réunion de 2017 n'a pas eu lieu en raison de l'arrêt de l'usine consécutif à un incendie. Elle se tiendra bientôt et les résultats seront publiés. Au niveau de la commune, il existe aussi des soucis d'accès par des camions qui sont nombreux. Ce problème, connu et ancien, est travaillé au niveau de la communauté de communes pour que les camions ne se perdent pas sur les petites routes d'Allouville-Bellefosse. Il souhaite être accompagné, au niveau de la signalisation, afin de trouver les solutions à cette problématique.

M. DE SUTTER propose que le point des mesures non présentées soit abordé lors de la commission locale, qui sera réunie prochainement.

M. ROUZIES évoque les dépassements des normes sur l'eau et demande où va l'eau qui est rejetée.

M. JOLLY (société LINEX Panneaux) indique que l'eau va dans les bassins d'eaux pluviales, se chargent au contact de matières organiques puis s'infiltrent. Dans les conditions météorologiques actuelles, les bassins débordent dans le champ voisin.

M. DE SUTTER indique qu'une demande d'extension du site comportant un bassin de rétention a été faite afin d'éviter les débordements.

M. PARIS (mairie de Valliquerville) indique que quand les bassins débordent, l'eau va directement dans les bétouilles.

M. ROUZIES estime que cela pose problème pour les captages d'eau potable.

M. ROUZIES demande pourquoi il faut passer de 555 hectares à plus du double pour l'épandage.

M. JOLLY rappelle que le plan d'épandage a été mis en place depuis 4 ans. La demande des agriculteurs en cendres diminue et va continuer à diminuer (les terres étant régulièrement amendées, la quantité nécessaire est moindre par rapport au début), il faut donc augmenter les surfaces.

M. ROUZIES demande si des études sur la mise aux normes des rejets atmosphériques ont été entamées.

M. DE SUTTER indique que le sécheur a une vingtaine d'années. Dans le cadre de l'application d'une directive européenne, les valeurs d'émission de poussières et de formaldéhyde doivent baisser. Ce résultat pourrait être obtenu par l'installation d'un électrofiltre. Il estime inopportun le fait d'installer un tel équipement coûtant une dizaine de millions d'euro sur un sécheur de 20 ans. Par ailleurs, il n'y a pas de place disponible pour installer ce filtre. Il est donc envisagé de remplacer le sécheur actuel par un dispositif répondant aux meilleures technologies. Il s'agit d'un projet très lourd qui demande des financements importants et du temps, d'où une demande de dérogation de 6 ans.

M. l'adjoint au maire d'Allouville Bellefosse et la communauté de communes viennent de valider l'évolution du PLU pour permettre à la société LINEX à s'étendre pour installer un nouveau sécheur.

M. PARIS (mairie de Valliquerville) précise qu'il y a beaucoup plus de retombées de fumées quand le point de rosée est bas.

M. DE SUTTER répond que des sècheurs de type indirect, qui émettent moins de gouttelettes et donc moins de retombées, sont à l'étude.

L'ensemble des sujets ayant été abordé, la séance est levée à 12h50.

Le Président,



Yvan CORDIER

Le Secrétaire,



Bernard COUSIN

